

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Cahors
CENEVIÈRES - Commune

Procès verbal

Le mardi 04 mars 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Gérard DEGLETAGNE.

Secrétaire de la séance : Pascal GROUWET

Présents : Gérard DEGLETAGNE, Pascal GROUWET, Françoise LE GALLIC, Henri FAURE, Caroline RIVIERE, Harrison JOLLY, Dorothée POIRIER, Jean Pierre MOLES, Marie Hélène FLAUJAC

Représentés :

Absents et excusés : Zoé FAU

Ordre du jour :

Adoption du dernier procès verbal

Délibérations :

Adhésion forfait Sacem

Demandes de subvention

Vote CFU et affectation de résultat commune

Vote CFU et affectation de résultat multiservices

Désignation d'un référent énergie renouvelable

Mise à jour des tarifs location salle culturelle

Participation aux frais d'aménagement de la MAM de St Martin Labouval

Autorisation de recherche de subventions

Point enquête publique

Point CCPLL

Organisation exposition natura 2000

Investissements 2025

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Délibération 3 en 1 du compte unique financier - COMMERCE MULTISERVICES - CENEVIÈRES 2024 (N° DE_2025_13)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	15 076,33	0,00	0,00	0,00	15 076,33
Opérations exercice	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
TOTAUX	0,00	18 076,33	0,00	0,00	0,00	18 076,33
Résultat de clôture		18 076,33				18 076,33
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						18 076,33
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						15 076,33

Gérard Degletagne se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Gérard Degletagne vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à Gérard Degletagne pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	18 076,33
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	0,00

Délibération : adoptée

Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au forfait Sacem pour les communes jusqu'à 5000 habitants suite à un accord entre la Sacem et l'AMF.

Ce forfait annuel tout compris couvre tous les événements en musique organisés par la commune, en illimité et toutes les diffusions musicales dans vos équipements municipaux, en illimité.

Le forfait s'élève à 152.01€ par an quel que soit le nombre d'évènements organisés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette adhésion et autorise le maire à mandater cette dépense sur le budget 2025.

Délibération : adoptée

Participation aux frais d'aménagements de la MAM de Saint Martin Labouval (N° DE_2025_16)

Le Maire propose de participer aux frais d'aménagements de la MAM de Saint Martin Labouval comme convenu lors d'un précédent conseil.

Ce projet initié récemment, répondant à un besoin de garde des enfants en bas âges dans la vallée a trouvé un lieu d'accueil dans un local communal vacant de St Martin.

La commune de Cénevières soutient ce projet depuis le départ et souhaite apporter un soutien financier à la commune de St Martin Labouval, qui supporte financièrement les charges de l'installation de cette structure, primordiale pour les communes voisines.

Le Maire propose de participer à hauteur de 3000€ pour l'achat de mobiliers nécessaires à l'activité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 3000€ aux frais d'aménagement de la MAM.

Délibération : adoptée

Mise à jour des tarifs de location de la salle culturelle (N° DE_2025_15)

Monsieur le maire propose au conseil municipal de modifier les tarifs de location de la salle culturelle définie par la délibération DE_2022_43.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Type location	Tarif normal (1/5 au 30/10)	Tarif hiver (1/11 au 30/4)
1. Locations occasionnelles		
Association Cénévières	GRATUIT	
Association de la CCPLL	30 €	40 €
Association hors CCPLL	50 €	60 €
Particuliers résidant à Cénévières	150 €	160 €
J1 : festivités - J2 : Nettoyage - Local libéré pour 18h le 2e jour		
Institutions	GRATUIT	
Jour supplémentaire	20 €	30 €
2. Cours hebdomadaires de septembre à juin		
Annuel (1 séance hebdomadaire)	150 €	
Annuel (2 séances hebdomadaire)	225 €	
Stage (tarif/jour)	20 €	30 €
3. Résidence d'artistes : Une semaine par Trim + spectacle offert		
	GRATUIT	10 €/ JOUR

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ces tarifs et de les appliquer pour toute nouvelle location à partir de ce jour.

Délibération : adoptée

désignation du référent énergies renouvelables (N° DE_2025_14)

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un référent énergies renouvelable parmi les élus.

Dans l'optique de la mise en œuvre de la Charte des énergies renouvelables, la communauté de communes du pays de Lalbenque Limogne souhaite que les communes désignent un référent énergies renouvelables.

Cela facilitera les échanges entre la commune et la CCPLL à ce sujet et cela permettra également de constituer le binôme qui représentera la commune au Comité de suivi local des projets, s'il existe un projet sur votre commune. Le binôme en question sera Monsieur le Maire + l'élue référent.e énergies renouvelables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide de désigner Marie Hélène Flaujac comme référente ENR.

Délibération : adoptée

bail commercial Paradou (N° DE_2025_18)

En complément de la délibération du 29 janvier 2025, et de la vente du fonds de commerce LE PARADOU.

Le conseil municipal déclare :

- agréer la cession et accepter la société BBK comme nouvel exploitant du fonds ;
- déclarer n'avoir, à l'encontre de Monsieur Jonathan POUGET, aucune instance relative à l'application des conditions du bail dont il s'agit ;

Le conseil municipal décide, conformément aux termes du bail commercial, de renouveler le bail commercial des locaux du Paradou et du prêt de la licence 4, à compter du 1^{er} mai 2025, pour une durée de neuf années, aux mêmes loyers, charges et conditions que celles convenues aux termes du bail et des avenants.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour :

- intervenir à l'acte de vente du fonds de commerce de Monsieur Jonathan POUGET au profit de la société BBK,
- négocier les charges et conditions du renouvellement du bail commercial et du prêt de la licence 4 , signer l'acte et toutes les pièces afférentes.

Délibération : adoptée

demande de subventions de l'état pour le projet de liaison douce (N° DE_2025_17)

Le conseil municipal a validé lors de sa réunion du 14 novembre 2022 l'acquisition d'une parcelle servant à l'extension du cimetière du bourg et portant un projet de liaison douce entre l'église et le cimetière.

Ce projet de liaison a été étudié dans le cadre du mini plan de paysage réalisé par le Parc et le CAUE en 2023 et 2024 sur la commune. Les conclusions de cette étude ont été rendues en avril 2024 et comportent un volet d'organisation de l'accueil du public. A ce titre il apparaît intéressant de concrétiser ce projet de liaison douce entre le cimetière et l'église, sur la bande de 6 mètres le long de la départementale, appartenant maintenant à la commune.

Monsieur le Maire expose que ce projet d'aménagement est stratégiquement placé entre la salle culturelle et le bourg, au début des 2 accès au château (par le chemin et par la route), à l'arrêt de

bus de l'été, le long du Girou qui accueille nombre de pêcheurs, et enfin a un point d'accès de la future voie verte.

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter des subventions au titre du LEADER, des amendes de police, à la région et au département

Le conseil municipal

Autorise le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Délibération : adoptée

attribution de subvention (N° DE_2025_11)

Monsieur le Maire fait part de plusieurs demandes subventions :

- Les moulins du Quercy
- L'amicale des sapeurs-pompiers de Limogne, en 2023 et 2024 la mairie avait attribué 400 € et propose de reconduire cette somme
- L'association Nationale des personnes sclérosées en plaque

Le conseil municipal après discussion décide d'attribuer les subventions suivantes :

- L'amicale des sapeurs-pompiers de Limogne : 400€

Les deux autres demandes seront étudiées lors d'un prochain conseil.

Un oubli a été fait pour le paiement de la subvention 2024 à l'ECCF, aussi elle sera payée sur 2025 avec pour mémoire un montant de 500€.

Délibération : adoptée

Délibération 3 en 1 du compte unique financier - CENEVIÈRES 2024 (N° DE_2025_12)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	145 630,85	0,00	5 826,70	0,00	151 457,55
Opérations exercice	206 889,21	270 502,08	177 929,47	154 754,97	384 818,68	425 257,05
TOTAUX	206 889,21	416 132,93	177 929,47	160 581,67	384 818,68	576 714,60
Résultat de clôture		209 243,72	17 347,80			191 895,92
Restes à réaliser					26 938,24	0,00
Besoin / excédent de financement total						164 957,68
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						112 803,85

Gérard Degletagne se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Gérard Degletagne vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à Gérard Degletagne pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	44 286,04
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	164 957,68
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	17 347,80

Délibération : adoptée

Enquête publique carrière:

Visite du commissaire enquêteur puis réunion avec celui-ci, Mr Bertrand d'Occitanie Pierres et les communes voisines.

Occitanie Pierres fournit des flyers qui seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants des communes voisines concernées (3km autour de la carrière).

Une réunion publique est prévue ainsi que des permanences d'enquête publique. Le conseil municipal devra se prononcer entre le 21 mars et le 23 avril.

Point CCPLL:

Réunion de bureau et conseil communautaire : le président souhaite augmenter les taxes. La santé financière n'est pas bonne à la CCPLL. Des économies sont également prévues : répartition du FPIC avec les communes, augmentation de loyers des Marpa, diminution des indemnités, maison des jeunes reportées. Les taxes pourraient être augmentées de 6 à 8 %.

Expo Natura 2000:

Inauguration le 2 mai à 19H30. Exposition en extérieures de diverses photos pour 3 semaines. Devant la mairie ? Système pour suspendre les photos à réfléchir.

Investissements 2025 :

- Participation MAM
- Aménagement du bourg
- Auvent Paradou
- Cimetière
- Voirie Cornus
- Sécurité incendie Cornus
- Radiateurs Bibliothèque
- Logement poste
- Extension scène et rideau
- Création mur soutènement cornus
- Chauffage Paradou
- Bornage terrain Labat
- Allée église cimetière
- Allée Camping

ZAENR :

Suite à la demande de la préfecture Cénevières a envoyé des propositions de zone, aucune de ces zones n'a été retenue.

Mobilité école :

Suite au problème de transport de l'ALAE, une réunion a été faite en présence de la CCPLL et du grand Cahors. La CCPLL est d'accord de prêter ses minibus pour quelques dates dans l'année. Pour le moment Grand Cahors réfléchit.

Alter tour 2025: L'AELC participe à l'alter tour : tour solidaire ne vélo. Besoin d'un terrain pour installer leur campement pour 50/60 personnes. Ok à l'unanimité.

Préparation municipales 2026 : Réunion du conseil pour préparer les prochaines élections après le 15 avril date à définir.

Tour de table :

Gérard Degletagne: Souhaite faire le baptême de la salle culturelle avec le nom.

Harrison Jolly : /

Françoise Le Gallic

Caroline Rivière : /

Henri Faure : Trou sur la voirie à Labat, à reboucher. Voir avec la CCPLL.

Marie-Hèle Flaujac : Emilie Pinon est intéressée pour reprendre la gestion de la cabane ainsi que Martine Moles et Emeric Démoulin.

Jean-Pierre Moles :

Pascal Grouwet : Visite pour les places de stationnement à coté des terrains de boules à faire avec Harrison.

Dorothée Poirier : /

Fin de séance à 23h40

Gérard DEGLETAGNE
Président de séance

Pascal GROUWET
Secrétaire de séance